

1. Taux de TVA - Ils ont dit...
2. Simplifications - L'artisanat victime d'un "trou d'air" ? - Ils ont dit...
3. Place au Parlement - Réglementation - La réforme en question - Nominations
4. Les Brèves - L'agenda

## Ils ont dit...

"Frits Bolkestein, le Commissaire européen au Marché intérieur chargé de cette question, aurait pu se ranger à l'avis du rapport de la Commission, qui n'est effectivement pas favorable à la TVA à 5,5% et indiquer qu'il ne soutiendrait aucune nouvelle mesure sectorielle de TVA à taux réduit.

Au lieu de cela, il va au contraire proposer de faire figurer le bâtiment et la restauration dans "l'annexe H" de la prochaine directive européenne sur les taux réduits de TVA. Cette annexe précise les secteurs dans lesquels chaque pays peut utiliser de façon définitive les taux réduits de TVA...

...D'un système provisoire, il existe aujourd'hui une réelle possibilité de passer à un dispositif définitif."

Renaud Dutreil, Secrétaire d'Etat aux PME, au Commerce, à l'Artisanat, aux Professions libérales et à la Consommation, à la suite d'un entretien avec le Commissaire cité.



## TAUX DE TVA

### L'UPA conteste le rapport de la Commission européenne

*Prenant le contre-pied des recommandations nationales, la Commission européenne s'est montrée défavorable à l'application d'un taux de TVA réduit sur certaines activités de main d'oeuvre.*

"Dans le cadre de l'expérience sur les services à forte intensité de main d'oeuvre..., il n'est pas possible d'identifier de façon robuste un effet favorable de la réduction de taux de TVA sur l'emploi." Le rapport présenté le 2 juin par la Commission européenne ne juge pas probante l'expérience menée depuis 1999 sur certaines activités de main d'oeuvre. Cet avis contredit totalement les évaluations transmises par les Etats membres à la demande même de l'instance européenne ; il fait fi par exemple des 46 000 emplois créés dans le secteur du bâtiment en France à la suite de l'application d'une TVA à 5,5% sur les travaux d'entretien des logements. La CAPEB qui a obtenu de haute lutte cette mesure devra encore batailler pour obtenir sa pérennisation, avec le soutien il est vrai du gouvernement français. Pour sa part, l'UPA a clairement contesté les conclusions du rapport, demandant non seulement que la TVA à 5,5% bénéficie définitivement au secteur du bâtiment mais qu'elle soit étendue à l'ensemble des activités à forte intensité de main d'oeuvre : restauration, coiffure, réparation, chocolatiers... Le secteur de la restauration notamment,

réclame à juste titre l'application d'un taux réduit, estimant que la mesure susciterait la création de 40.000 emplois nouveaux. De même, une baisse des prix sur les prestations de coiffure serait de nature à créer quelques 13.000 emplois supplémentaires. Globalement, l'expérience montre que l'application d'un taux réduit de TVA, a une incidence positive sur les prix, favorise la consommation de biens ou de services et soutient la création d'emploi. Quant aux effets de cette mesure contre l'économie souterraine, ils sont difficilement quantifiables mais n'en sont pas moins réels. Dans ce contexte, l'UPA trouve mal venu de "faire la fine bouche" et de rejeter la baisse du taux de TVA au prétexte que la mesure serait moins efficace que la baisse du coût du travail. L'une est de la responsabilité de l'Europe et a vocation à harmoniser les fiscalités des Etats membres ; l'autre relève des politiques nationales de lutte contre le chômage. Dans ce contexte, l'UPA pèsera de tout son poids, d'ici à la fin de l'année 2003, pour convaincre les autres instances européennes de la nécessité de reconduire la TVA à taux réduit et d'étendre son application à d'autres activités.

## Ils ont dit...

*"L'UPA plaide pour un accord de volonté et de réalisme entre les trois caisses des travailleurs indépendants... Seule la mise en place d'un véritable "guichet social unique" capable de répondre à l'ensemble des attentes des travailleurs indépendants en matière de protection sociale, s'inscrit dans une réelle démarche de simplification".*

Extraits des "Brève" n°122 et 123.

*"Grâce au texte que nous avons adopté en première lecture et que le Sénat a amendé, les travailleurs non salariés non agricoles bénéficieront de services communs à plusieurs régimes et pourront s'adresser à un interlocuteur unique pour accomplir toutes leurs formalités et s'acquitter de leurs cotisations et contributions. Le débat porte maintenant sur la liberté de choisir cet interlocuteur, et nous aimerions que le Gouvernement précise ses intentions."*

Hervé Novelli, Député d'Indre-et-Loire, le 3 juin, dans le cadre de l'examen du projet de loi habilitant le Gouvernement à prendre des mesures de simplification administrative par ordonnances.

*"Je salue les initiatives prises par les Présidents de la CANCAVA, de l'ORGANIC et de la CANAM, en particulier leur idée, totalement inédite, d'un système propre aux travailleurs indépendants, baptisé "régime social des indépendants" et issu de la fusion de ces trois organismes. Ce serait une vraie mesure de simplification qui consoliderait l'existence d'un régime distinct tout en faisant gagner en efficacité..."*

Renaud Dutreil, le 3 juin à l'Assemblée nationale, à la suite de l'intervention du Député précité.



## Sur la voie d'un vrai guichet social unique

L'idée d'un rapprochement entre les différentes caisses sociales des travailleurs indépendants, soutenue de longue date par l'UPA, a franchi un grand pas le 26 mai lorsque les Présidents de la CANAM, la CANCAVA et l'ORGANIC ont rencontré le Secrétaire d'Etat aux PME, au Commerce, à l'Artisanat, aux Professions libérales et à la Consommation et lui ont fait part de leurs intentions en matière de simplifications administratives. En effet, en proposant une fusion des différentes caisses sociales des travailleurs indépendants, ils semblent avoir définitivement privilégié l'intérêt collectif des ressortissants du commerce et de l'artisanat (voir citations ci-contre). Si le projet aboutissait, artisans et commerçants n'auraient plus à terme comme interlocuteur qu'un seul "régime social des indépendants", traitant la totalité de leurs préoccupations, qu'elles concernent la maladie, les indemnités journalières, l'invalidité ou l'assurance vieillesse. Par ailleurs et comme le montrent les chiffres présentés ci-contre, les artisans adhèrent massivement à la perspective d'un recouvrement unique de leurs cotisations.

Les parlementaires qui étaient sollicités dans le cadre du projet de loi habilitant le gouvernement à prendre des mesures de simplification par ordonnances, ont clairement suivi la même voie. Si cette solution devait être retenue, il resterait alors à reporter les dates des élections aux caisses AVA et ORGANIC, programmées à ce jour pour le mois de décembre 2003, de sorte que cette fusion des trois organismes sociaux puisse être menée sereinement. Interrogées par l'UPA, plusieurs personnalités proches des milieux gouvernementaux ont convenu de la faisabilité "technique" d'un tel report.

\* 92% des artisans sont favorables à ce que leurs déclarations sociales (personnelles et en tant qu'employeurs) soient payées auprès d'un seul organisme.

\* Ils souhaitent que le prélèvement soit effectué par les URSSAF (86%), la CANAM et ses organismes conventionnés (7,4%), l'ORGANIC (1,1%), la CANCAVA (1%), autres (4,5%).

Sondage I+C de mai 2003 effectué auprès de 3000 chefs d'entreprise artisanale.

## CONJONCTURE

### L'artisanat victime d'un "trou d'air" ?

Hasard du calendrier, c'est au moment où l'UPA a décidé de scruter l'évolution conjoncturelle de l'artisanat (enquêtes trimestrielles), que le secteur apparaît le plus en difficulté. Les entreprises artisanales qui semblaient jusqu'alors à l'abri du retournement de conjoncture ont manifestement connu un fléchissement de leur chiffre d'affaires au cours du premier trimestre 2003. Non seulement l'activité de l'artisanat est en recul de 0,5% sur les trois premiers mois mais de surcroît le secteur est désormais largement en deçà du rythme de croissance de l'ensemble de l'économie : + 2,9%. Et aucune famille professionnelle n'échappe au verdict. Certes, le chiffre d'affaires de l'artisanat du bâtiment, en hausse sensible et ré-

gulière pendant de nombreux mois, progresse encore de 2% par rapport à la même période de l'année précédente, à condition de faire abstraction de l'importante hausse des prix qui a prévalu durant ce laps de temps. Sur la même base, le chiffre d'affaires de l'artisanat des services régresse de 1,5% pâtissant notamment du faible dynamisme de l'entretien-réparation automobile. Les secteurs de la fabrication (-2%) et dans une moindre mesure, de l'alimentation (-0,5%), participent également au recul général. Les prochaines études qui feront l'objet d'une publication spécifique, permettront de déterminer si l'artisanat est victime d'un simple "trou d'air" ou s'il doit se préparer à une longue période de moindre activité.

## Place au Parlement

Ayant fait l'objet de trois mois de discussions entre le gouvernement et les partenaires sociaux, le projet de réforme des retraites a quitté le 10 juin le terrain du dialogue social pour entrer sur la scène parlementaire. L'UPA n'a pas manqué, face à l'opposition frontale de certaines organisations syndicales qui remettent en cause l'architecture même de la réforme, d'apporter à plusieurs reprises son soutien au projet, jugeant son aboutissement à la fois indispensable et urgent, et considérant que ses revendications ont été assez largement prises en compte (rappel ci-contre). C'est le résultat d'un long investissement de l'UPA et en particulier de son Président qui a participé depuis 2001 aux travaux du Conseil d'orientation des retraites, puis aux réunions du "Groupe Confédéral" mis en place en février 2003 par le ministère des Affaires sociales, jusqu'aux négociations finales des 14 et 15 mai dernier. Depuis, Robert Buguet est régulièrement auditionné



par l'Assemblée nationale et le Sénat. Malheureusement, les grèves et manifestations organisées un peu partout en France ont parfois dérivé vers des formes de contestation excessives et illégales. L'UPA qui est attachée au respect des droits syndicaux, a ainsi condamné avec la plus grande vigueur les saccages qui ont été perpétrés contre plusieurs représentations locales du Medef : *"Il est particulièrement regrettable que des minorités confondent ainsi expression syndicale et violence organisée. Ces actes intolérables font injure à notre démocratie sociale et devront être sévèrement sanctionnés."*

## REGLEMENTATION

### Les grandes surfaces à l'assaut des écrans publicitaires

La grande distribution aura-t-elle bientôt un accès direct et sans limite à la publicité télévisée ? La mise en demeure adressée à la France par la Commission européenne semble annoncer une telle issue et les enjeux sont suffisamment importants pour que les artisans se préparent à cette éventualité. C'est ce qu'a fait la CGAD par l'intermédiaire de l'édition du mois de mai de son journal "Toute l'Alimentation". Le Président de la Confédération, Claude Bellot, y rappelle dans une interview que déjà

aujourd'hui seules cinq centrales d'achat se partagent près de 70% des parts de marché de l'alimentation, et de conclure : *"l'ouverture de la publicité télévisée ne peut que renforcer cette position de quasi monopole. C'est la raison pour laquelle nous nous y opposons"*. Contre la puissance du lobbying européen des grandes surfaces, les représentants de l'artisanat pourront faire valoir auprès du gouvernement qu'à chiffre d'affaires égal, la grande distribution emploie près de quatre fois moins de salariés que les artisans et commerçants de l'alimentation. Un argument de poids quand on sait l'attention portée par les pouvoirs publics à la situation de l'emploi et à l'aménagement du territoire. La plus grande vigilance s'impose.

 **l'Artisanat.**  
Première entreprise de France.  
aujourd'hui et pour longtemps

## La réforme en question

Le projet de réforme des retraites répond à plusieurs priorités mises en avant par l'UPA lors des négociations entre le gouvernement et les partenaires sociaux :

- Il tend à assurer un haut niveau de retraite, par l'allongement de la durée d'activité, par une indexation des pensions sur les prix, et par l'instauration d'un dispositif destiné à garantir le pouvoir d'achat des retraités.
- Il préserve l'équité et l'esprit de justice sociale des régimes de retraite en organisant la convergence des durées de cotisation entre la fonction publique et le régime général.
- Il ouvre le droit à prendre sa retraite avant 60 ans pour les personnes ayant commencé à travailler tôt : à 56, 57 ou 58 ans pour ceux qui ont commencé à travailler à 14 ou 15 ans ; à 59 ans pour ceux qui ont débuté à 16 ans.
- Il prend en compte la situation des assurés ayant cotisé auprès de plusieurs régimes de base d'assurance-vieillesse, leurs pensions étant calculées en fonction des 25 meilleures années de cotisations, au prorata de la durée de cotisation à chaque régime.
- Il améliore les conditions de validation des trimestres des artisans.
- Il offre la possibilité aux assurés, à compter de 2004, de racheter des annuités manquantes dans la limite de trois années.
- Il prévoit l'ouverture de négociations au niveau des branches professionnelles, en vue de définir et de prendre en compte la pénibilité au travail.
- Il améliore les conditions d'octroi de la pension de réversion pour les conjoints.

## Nominations

UPA PROVENCE-ALPES  
-COTE D'AZUR  
Jean Conreux -CGAD-,  
succède à la présidence à  
Michel d'Angelo -CNAMS-

## Report

La réunion des Présidents et Vice-Présidents d'URSSAF qui devait se tenir pour la première fois le 3 juin a dû être annulée par le Conseil National de l'UPA, en raison d'un mouvement de grève dans les transports ce jour là. Ce séminaire de travail a été reporté du même coup au 24 septembre prochain.

### Le Train de la création

En voiture s'il vous plaît ! Du 8 au 20 septembre, le Train de la création d'entreprises partira à la rencontre des créateurs et des repreneurs d'affaires pour leur apporter informations, conseils et outils. Cette opération menée par la Société des trains exposition et le Figaro entreprises bénéficiera du soutien de Renaud Dutreil qui sera physiquement présent dans le train tout au long des 13 étapes de ce tour de France qui passera respectivement par Paris, Lille, Strasbourg, Lyon, Clermont-Ferrand, Marseille, Montpellier, Toulouse, Bordeaux, Tours, Rennes, Caen et Nantes.

### Olympiades : top départ



L'équipe de France des métiers défendra ses chances en Suisse, à Saint-Gall, du 18 au 25 juin. Rappelons que les "Olympiades des métiers" constituent une compétition internationale réunissant tous les deux ans les meilleurs jeunes de moins de 23 ans venus de 37 pays différents afin de montrer l'excellence de leur formation professionnelle dans l'un des 40 métiers en compétition. Les candidats

français ont pu profiter d'un stage de préparation à Banyuls sur Mer du 30 avril au 4 mai, à l'instar des stages de préparation des équipes de France sportives.

### Convention de coopération

Le ministre de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la Recherche, Luc Ferry, a signé le 21 mai une convention de coopération avec le Président de l'Assemblée permanente des Chambres de métiers, Alain Griset. La convention fixe cinq axes prioritaires en vue de développer la formation initiale et la formation continue : analyser l'évolution des métiers pour faciliter la structuration des offres de formation ; informer sur les perspectives de carrières et sur les métiers à fort potentiel de l'artisanat ; garantir la formation professionnelle initiale ; développer l'enseignement supérieur dans les filières du secteur des métiers ; assurer la validation des acquis de l'expérience pour favoriser la formation des actifs dans leurs évolutions professionnelles.

### " AB5 " sur les rails

Pour prendre en compte les exigences croissantes de la clientèle et de la maîtrise d'oeuvre en matière de qualité de service, la CAPEB a initié une nouvelle démarche de qualité de service, baptisée " AB5 ". Il s'agit d'une marque professionnelle délivrée à tous les artisans possédant un Certificat d'identité professionnelle -CIP- ou une qualification bâtiment, et qui effectuent un stage de deux jours auprès de la CAPEB de leur département. Ils doivent également s'engager à respecter la charte de qualité de service composée de cinq engagements : être clairement identifiable dans ses compétences ; donner suite à une demande dès le premier contact ; fournir un devis détaillé dans les 15 jours ; respecter les clauses de ce devis ; vérifier la satisfaction du client.

## L'agenda

21 MAI

Audition du Président de l'UPA par Bernard Accoyer, Rapporteur à l'Assemblée nationale du projet de réforme des retraites.

22 MAI

Clôture du congrès de la FENARA à Autrans par le Président de l'UPA.

Réunion du Conseil d'administration du FNPCA -Fonds national de promotion et de communication de l'artisanat-.

24 MAI

Expression Directe UPA sur France 3 (2 minutes vers 18H10).

28 MAI

Intervention du Président de l'UPA dans le cadre du colloque "la ruralité, un atout pour demain à défendre ensemble" organisé par le sénateur Ladislav Poniatowski au Palais du Luxembourg.

31 MAI

Clôture du congrès FEDELEC à Grenoble par le Président de l'UPA.

3 JUIN

Audition du Président de l'UPA par le Sénateur Gérard Larcher, chargé des questions sociales au sein de l'UMP.

5 JUIN

Participation du Président de l'UPA à l'Assemblée générale de l'Institut supérieur des métiers -ISM-.

10 JUIN

Déjeuner d'échanges entre le Président de l'UPA et le Président de la CGPME, Jean-François Roubaud.

11 JUIN

Audition du Président de l'UPA par la Commission des Affaires sociales du Sénat concernant le projet de réforme des retraites.

12 JUIN

Participation de Robert Buguet au Conseil d'orientation des retraites puis au congrès de la CGPME.



79, avenue de Villiers - 75017 Paris - Tél. : 01 47 63 31 31 - Fax : 01 47 63 31 10 - E-mail : UPA@wanadoo.fr